



Police

ZONE DE POLICE
BINCHE-ANDERLUES-LERMES
5912

Conseil de Police - Séance du 30/09/2025 à 18h00

PROCES-VERBAL

Présents :

Bourgmestre de Binche - Président :	Laurent DEVIN
Bourgmestre d'Anderlues :	Hadrien POLAIN
Bourgmestre d'Erquelinnes:	Jonathan DELESPINETTE
Bourgmestre d'Estinnes :	Aurore TOURNEUR
Bourgmestre de Merbes-le-Château :	Jean-Philippe GOFFIN
Bourgmestre de Lobbes :	Steven ROYEZ

Conseillers de police :

ARMAN Laurent, BAYEUL Olivier, CHARNIAUX Julien, DEGHOAIN Benoit, DE RUBEIS Thomas, DUFRANE Baudouin, DUPORTAL Arno, GOSSUIN Jacques, ~~GONZALEZ MOYANO~~ Virginie, JONNART Luc, KLENNER Marie Claude, LEDUC Pascal, MAGHE Frédéric, NOTEBOOM Vincent, PETIT Henri, PIAZZA Angelina, PREAUX Christian, ~~RENUART~~ Karine, URBAIN Jérôme

Chef de zone :	Laurent RASPE
Comptable spécial <i>a.i</i> :	Stéphanie ROBAYE
Secrétaire de zone <i>f.f.</i> :	Valérie ROMBAUX

Lieu : Salle B du Kursaal – Avenue Wanderpepen, 28 à 7130 Binche

Séance publique

Monsieur Devin ouvre la séance du Conseil de police à 18h10.
Il excuse l'absence de Mesdames Tourneur, Gonzalez-Moyano et Renuart, ainsi que de Monsieur Royez.

1) Procès-verbal de la séance du Conseil de police du 26 juin 2025 – Approbation

Le Conseil de police est invité à approuver le procès-verbal de la séance du 26 juin 2025.

Accord à l'unanimité

2) Recrutement d'un inspecteur de police pour le service Proximité, dans le cadre du cycle de mobilité 2025/03, n° de série 122 222 – Prise de connaissance de l'échec de la procédure et relance de l'appel à candidatures dans le cadre du cycle de mobilité 2025/05 (sans réserve de recrutement) – RATIFICATION

Au regard des résultats obtenus pas l'unique candidate ayant introduit sa candidature dans le cadre du cycle de mobilité 2025/03, n° de série 122 222, en vue d'occuper un emploi de cadre de base au sein du service Proximité, le Conseil de police est invité à ratifier les décisions prises, le 17/09/2025, par le Collège de police :

- prendre acte de l'échec de la procédure ;
- relancer l'appel à candidatures, dans le cadre du cycle de mobilité 2025/05 (sans réserve de recrutement)

Accord à l'unanimité

3) Recrutement contractuel d'un assistant d'un assistant (CALog niveau C – Grade commun) afin d'effectuer, les missions inhérentes à l'accueil zonal – Contrat à durée déterminée à temps plein – RATIFICATION

Le Conseil de police est invité à ratifier la décision prise, le 17 septembre 2025, par le Collège de police, de procéder au recrutement contractuel (contrat à durée déterminée, à temps plein) d'un assistant (CALog niveau C – Grade commun) afin d'effectuer, en collaboration avec le personnel opérationnel, les missions inhérentes à l'accueil zonal, dans l'attente de la mise en place effective du candidat qui sera désigné par le biais de la procédure de recrutement statutaire (cycle de mobilité classique)

Accord à l'unanimité

4) Ouverture d'un emploi d'assistant (Niveau C - Grade commun) pour la Direction des Ressources Matérielles (Service finances / marchés publics), dans le cadre du cycle de mobilité 2025/04 (sans réserve de recrutement) - RATIFICATION

Le conseil de police est invité à ratifier la décision prise par le Collège de police, de procéder à l'ouverture d'un emploi d'assistant(e) (Niveau C – Grade commun) pour la Direction des Ressources Matérielles (Service Finances / Marchés publics), dans le cadre du cycle de mobilité 2025/04 (sans réserve de recrutement).

Accord à l'unanimité

5) Réouverture d'un emploi d'inspecteur de police pour le service Proximité, dans le cadre de l'appel aux candidatures 2025/04 afin de procéder à un remplacement (mobilité OUT) - RATIFICATION

Le Conseil de police est invité à ratifier la décision prise par le Collège de police de rouvrir un emploi de cadre de base pour le service Proximité, dans le cadre du cycle de mobilité 2025/04 (sans réserve de recrutement) afin de procéder à un remplacement (mobilité OUT).
Accord à l'unanimité

6) Ouverture d'un emploi d'inspecteur de police pour le service Intervention, dans le cadre du cycle de mobilité 2025/04 (sans réserve de recrutement), suite à l'échec du cycle de mobilité 2025/03, n° de série 122 512 et afin de procéder à un remplacement (mobilité OUT) et, parallèlement, via la procédure externe (activation de la réserve des lauréats) – RATIFICATION

Le Conseil de police est invité à ratifier la décision prise, le 03 septembre 2025, par le Collège de police :

- de rouvrir un emploi d'inspecteur de police pour le service Intervention, dans le cadre du cycle de mobilité 2025/04 (sans réserve de recrutement) afin de procéder à un remplacement (mobilité OUT) (échec de la procédure lancée dans le cadre du cycle de mobilité 2025/03, n° de série 122 512)
- de ne plus privilégier le profil « spécialiste maîtrise de la violence (avec et/ou sans arme à feu) » afin d'élargir le vivier des candidats potentiels

Accord à l'unanimité

7) Ouverture d'un emploi d'inspecteur pour le service intervention, dans le cadre du cycle de mobilité 2025/04 (sans réserve de recrutement) et parallèlement, via la procédure d'activation de la réserve des lauréats afin de procéder à un remplacement (pension de retraite) — RATIFICATION

Le Conseil de police est invité à ratifier la décision prise, le 20 août 2025, par le Collège de police, d'ouvrir un emploi d'inspecteur de police, pour le service Intervention, dans le cadre du cycle de mobilité 2025/04 afin de procéder à un remplacement (pension de retraite au 01/03/2026).

Accord à l'unanimité

8) Cycle de mobilité 2024/04 : ouverture d'un emploi de cadre de base pour le service Proximité, en vue de procéder à un remplacement (pension de retraite). RATIFICATION

Le 20 août 2025, le Collège de police a décidé d'ouvrir un emploi d'inspecteur pour le service Proximité, dans le cadre du cycle de mobilité 2025/04 afin de procéder au remplacement d'un membre du service Proximité qui bénéficiera de sa pension de retraite, à dater du 01 février 2026).

Le Conseil de police est invité à ratifier la décision.

Accord à l'unanimité

9) Ouverture d'un emploi d'inspecteur pour le service « Roulage », dans le cadre du cycle de mobilité 2025/04 (sans réserve de recrutement) afin de procéder à un remplacement (mobilité OUT) – RATIFICATION

Le Conseil de police est invité à ratifier la décision prise par le Collège de police, d'ouvrir un emploi de cadre de base pour le service « Roulage », dans le cadre du cycle de mobilité 2025/04 afin de procéder à un remplacement, suite à une mobilité out.

Accord à l'unanimité

10) Ouverture d'un emploi de consultant ICT (Niveau B – Grade spécifique) dans le cadre du cycle de mobilité 2025/04 (sans réserve de recrutement) - RATIFICATION

Le Conseil de police est invité à ratifier la décision prise par le Collège de police, de procéder au recrutement d'un consultant – ICT (grade spécifique), membre de la Direction des Ressources Matérielles, dans le cadre du cycle de mobilité 2025/04 (sans réserve de recrutement) afin de renforcer l'encadrement des deux membres du service ICT.

Accord à l'unanimité

11) Ouverture d'un emploi d'inspecteur pour la BAC dans le cadre du cycle de mobilité 2025/04 (sans réserve de recrutement) afin de procéder à un remplacement (mobilité OUT) – RATIFICATION

Le Conseil de police est invité à ratifier la décision prise par le Collège de police, d'ouvrir un emploi d'inspecteur pour la BAC, dans le cadre du cycle de mobilité 2025/04 afin de procéder à un remplacement (mobilité out).

Accord à l'unanimité

12) Recrutement contractuel d'un assistant (niveau C) pour le service accueil - Contrat à durée déterminée, à mi-temps - RATIFICATION

Le Conseil de police est invité à ratifier la décision prise, le 17 septembre 2025, par le Collège de police, à savoir : procéder au recrutement contractuel (contrat à durée déterminée, à mi-temps) d'un assistant (niveau C) afin d'assurer la continuité et qualité du service accueil, au sein des différentes implantations (réactivité et flexibilité face aux besoins urgents de remplacement)

Accord à l'unanimité

Divers

- *Monsieur Dufrane intervient suite à la fusillade qui s'est déroulée à Binche et une série de vols commis à Estinnes. Il pose la question relative à la visibilité des équipes et à l'éventuelle arrestation des auteurs de vols sur la commune d'Estinnes. Il souhaite également savoir si un rapport d'activités est prévu.*

Monsieur Raspe précise que la ZP BAL est une zone où il fait bon vivre. Malheureusement, le sentiment d'insécurité est souvent alimenté par les publications postées sur les réseaux sociaux.

De nombreux contrôles sont organisés par les services de police. De plus, pour 2024, le baromètre de la criminalité connaît une baisse générale de 10 % du nombre de faits. La police fait son travail en rédigeant les constats et PV demandés et en procédant à des arrestations. Les services de police sont soumis à la loi sur la fonction de police. On remarque un désinvestissement du Parquet pour les faits mineurs.

En ce qui concerne plus particulièrement la fusillade qui s'est produite à Binche, il s'agit d'un fait ponctuel, lié à la grande criminalité, et qui est difficile d'anticiper ou de prévenir.

La présence sur le terrain est assurée également par le Service BAC.

Monsieur Devin précise également que les auteurs de la fusillade ont pu être rapidement arrêtés grâce aux équipes qui se sont rendues disponibles, mais également avec l'aide des caméras de surveillance. En ce qui concerne le vol à main armée qui s'est déroulée peu de temps après au magasin Krefel d'Anderlues, les auteurs ont également été appréhendés. On constate également un déplacement de la criminalité et une adaptation des délinquants.

Monsieur Polain précise également qu'il faut faire la distinction entre insécurité et sentiment d'insécurité.

Des contrôles de police sont effectués notamment en matière de vitesse pour lutter contre le sentiment d'insécurité, mais les résultats doivent être expliqués aux habitants et sont parfois contraires à l'impression générale. La lutte contre l'insécurité réelle est une responsabilité politique. Il revient aux élus locaux d'être les relais vers le niveau régional et / ou fédéral.

- *Monsieur Deghorain précise avoir reçu plusieurs interpellations des commerçants suite également à un sentiment d'insécurité. Qu'en est-il de patrouilles pédestres ? Il signale également la présence d'un véhicule sur le toit à Buvrines.*

Monsieur précise que les Inspecteurs de proximité effectuent des patrouilles à pied et que le système performant de caméras permet également d'agir rapidement en cas de besoin. De plus, des patrouilles VTT sont également organisées.

Le véhicule est sur un terrain privé et les démarches ont été faites pour son enlèvement.

- *Monsieur Charniaux sollicite des renseignements concernant le projet des caméras.*

Monsieur Raspe précise qu'un nouveau système de caméras va se mettre en place dans les communes d'Erquelinnes et Anderlues. De nouvelles caméras ANPR vont également être

installées. De plus, toutes les images des caméras sont rapatriées directement au dispatching de l'Hôtel de police.

- Monsieur Préaux interpelle Monsieur le Chef de Corps par rapport à la politique du Parquet et sollicite un besoin d'informations. Il remarque que la population devient craintive. Il se pose également la question des sanctions et des peines encourues.

Monsieur Rapse peut apporter des informations sur les activités policières mais ne peut pas répondre à la place du Procureur du Roi. Il précise néanmoins que des plans d'actions communs sont réalisés avec d'autres chefs de corps et que ces questions sont abordées en réunion de Concertation de Recherche de l'Arrondissement (CRA), mais que les réponses sont longues à obtenir.

Monsieur Delespinette quitte la séance.

Huis clos